

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Rick Long
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Portage III 8C1 - 49
Gatineau
Québec
K1A 0S5

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils
Portage III 8C1 - 50
11 Laurier St./11 rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet RCMP - HELICOPTER PROJECT	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-160444/A	Date 2015-05-08
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-160444	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$CAG-007-25129
File No. - N° de dossier 007cag.M7594-160444	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-05-22	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Long, Rick	Buyer Id - Id de l'acheteur 007cag
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0109 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

M7594-160444/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

007cagM7594-160444

Buyer ID - Id de l'acheteur

007cag

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

M7594-160444

La page est vide par exprès.

PROJET D'HÉLICOPTÈRE POUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LETTRE D'INTÉRÊT

08 Jun 2015

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) prévoit moderniser les Services de l'air de la GRC en Colombie-Britannique (C.-B.) en achetant un hélicoptère de manœuvre muni de deux moteurs (neuf ou d'occasion).

La présente LI n'est pas un appel d'offres ni une demande de propositions. Aucun accord ni contrat ne sera conclu à la suite de la présente LI. Cette LI ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Cette LI ne doit pas être considérée comme un engagement à publier une demande de propositions ni à attribuer un contrat pour les travaux décrits aux présentes.

Même si les renseignements recueillis sont jugés de nature commerciale (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser l'information aux fins de rédaction des exigences de rendement provisoires (qui pourront être modifiées) et de planification budgétaire.

Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex., en réponse à une demande formulée dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial concernant un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

Les répondants sont tenus d'indiquer si leur réponse, ou toute partie de celle-ci, est assujettie au *Règlement sur les marchandises contrôlées*.

La participation à cette LI est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente LI ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente LI n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de propositions subséquente.

Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à cette LI.

La date de clôture de la LI précisée aux présentes n'est pas la date limite pour présenter des commentaires ou des intrants. Les commentaires seront acceptés jusqu'à ce que la demande de propositions soit publiée (le cas échéant).

Renseignements contextuels sur le Projet d'hélicoptère pour la GRC

Portée

Les hélicoptères de la Gendarmerie royale du Canada sont des biens nationaux confiés aux régions de la GRC. Elles permettent d'appuyer un certain nombre de programmes de la GRC, notamment :

- Équipe d'intervention d'urgence
- Groupe de l'enlèvement des explosifs
- Service des chiens policiers
- Unité des services de protection
- Équipe de récupération sous-marine
- Services de radiocommunication et réparation
- Patrouille frontalière
- Autres organismes gouvernementaux

L'hélicoptère sera utilisé principalement en Colombie-Britannique, dans tous les secteurs de la province, y compris les districts Lower Mainland, Island, North et South east . L'hélicoptère permettra à la GRC d'agir et de réagir aux demandes de service 4 heures sur 24 et 7 jours sur 7, 365 jours par année, dans une grande variété de terrains et d'environnements. Une forte présence policière visible aide à la prévention des crimes.

Les missions de la flotte d'hélicoptères de la GRC comprennent notamment les deux exemples suivants. Des profils de missions supplémentaires pourraient être communiqués aux participants pendant les séances individuelles.

1) Appui aux biens éloignés : certains hélicoptères volent à des emplacements éloignés en Colombie-Britannique pour appuyer la construction et l'entretien des infrastructures de communication de la GRC. Ces hélicoptères doivent avoir une autonomie d'au moins 250 milles nautiques (approximativement 460 km).

2) Patrouilles des frontières au large des côtes et à long rayon d'action : La capacité de transporter une équipe de deux membres et un observateur sur une distance de tout au plus 250 milles nautiques (environ 460 km) avec l'équipement de mission de surveillance.

L'objectif du projet est d'acquérir un (1) hélicoptère de manœuvre muni de deux moteurs (neuf ou d'occasion).

La GRC prévoit que le nouvel hélicoptère aura les caractéristiques clés suivantes :

- Deux moteurs et une capacité de déploiement et du repliement des pales;
- Détenir une certification de type, conformément au Règlement de l'aviation canadien au moment de la présentation de la soumission;
- Capacité à voler dans des conditions de visibilités réduites nécessitant le vol aux instruments (IFR);
- Être certifié pour un système d'imagerie de vision nocturne (NVIS);
- Capacité de voler de manière sécurité avec un seul moteur;
- Capacité de voler au-dessus de l'eau;
- Capacité de transporter des charges externes sous élingue (p. ex., pendant la construction et l'entretien des biens éloignés de la GRC);

- Capacité à atterrir sur la neige et sur des terrains accidentés;
- Capacité assise de quatre (4) passagers, plus l'équipage - Abrisés dans un hangar sur les navires de la GCC;
- Admission du fret par la porte en coquille arrière;
- Capacité d'exploiter l'appareil dans les installations et les infrastructures existantes de la GRC.

La GRC est ouverte aux discussions concernant le type d'hélicoptères qui seront requis pour exécuter ces missions.

Approvisionnement

Voici une liste de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir des conséquences sur une demande de propositions :

- A. Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- B. Politique sur le contenu canadien
- C. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

Processus de consultation

Afin d'assurer l'efficacité du processus d'approvisionnement de l'hélicoptère proposé, la GRC invitera tout d'abord les intervenants de l'industrie à participer à un processus consultatif comme toute première étape de ce marché. Le processus consultatif comprend des séances individuelles, la diffusion d'une version préliminaire de la demande de propositions et la consultation de tiers, au besoin. Les fournisseurs qui souhaitent participer au processus de consultation sont invités à participer à ces deux types de séances. Les sujets de discussion comprendront les exigences de la GRC, les critères de sélection proposés et les détails sur le processus d'approvisionnement.

L'objectif de ces séances est d'obtenir des commentaires de l'industrie avant la diffusion de la DP provisoire. Les séances individuelles seront menées auprès des fournisseurs et devraient avoir lieu entre le 01 et le 05 juin.

L'invitation s'adresse uniquement aux centres de finition d'hélicoptères et aux hélicoptéristes ayant de l'expérience, référence à l'appui, dans la livraison d'appareils pour les forces policières. Afin de participer aux séances individuelles, les représentants de l'industrie devront tout d'abord signer et accepter le document « Entente d'engagement l'industrie » (joint aux présente en tant qu'annexe A). Par ailleurs, afin de faciliter les séances individuelles, les représentants de l'industrie sont invités à noter par écrit leurs commentaires et leurs recommandations concernant les sujets de discussion proposés, ainsi que tout autre sujet dont ils aimeraient discuter.

Séances individuelles

Une fois l'entente d'engagement signée, les représentants de la GRC rencontreront individuellement les participants de l'industrie, qui pourront répondre aux questions ainsi que formuler leurs préoccupations, leurs recommandations et leurs solutions. À la suite des séances individuelles, la GRC analysera et fera

un résumé des renseignements obtenus, déterminera les sujets qui devront être traités et révisera le ou les documents de la DP, au besoin.

DP provisoire

Une version provisoire de la DP sera diffusée sur le Service électronique d'appels du gouvernement (SEAOG) à des fins de commentaires avant la diffusion de la DP officielle.

Consultation de tiers

Des tiers, comme des associations industrielles ou d'autres organisations fédérales, seront consultés au besoin pour discuter de questions concernant l'industrie et de recommandations sur les pratiques courantes de l'industrie.

Inscription

Les personnes qui souhaitent participer aux séances individuelles doivent s'inscrire en avisant la personne-ressource de TPSGC, identifiée aux présentes, au plus tard le 22 mai 2015. Les participants doivent indiquer leur dénomination sociale, leur adresse d'entreprise, les noms de leurs représentants qui assisteront à la rencontre ainsi que le titre de leur poste et leur adresse, numéro de téléphone et adresse de courriel au bureau.

Veillez prendre note de ce qui suit :

- 1) L'invitation uniquement aux centres de finition d'hélicoptères et aux hélicoptéristes ayant de l'expérience, référence à l'appui, dans la livraison d'appareils pour les forces policières. Étant donné l'espace restreint, chaque fournisseur peut inscrire un maximum de quatre (4) représentants pour assister aux séances.
- 2) Seules les personnes préinscrites seront admises. Il n'y aura aucune inscription le jour même de la rencontre. Tous les participants devront signer une feuille de présence à leur arrivée sur place.
- 3) On encourage les fournisseurs intéressés à soumettre à l'autorité contractante des questions, des commentaires et des sujets de discussion pour les séances individuelles d'ici le 29 mai 2015.
- 4) Les renseignements communiqués et les documents distribués lors des séances individuelles ne seront pas diffusés publiquement après celles-ci.
- 5) Le transport, l'hébergement, les repas, le stationnement et toute autre dépense sont aux frais des participants.
- 6) Les représentants des médias ne peuvent pas participer au processus de consultation.
- 7) Aucun enregistrement audio ou vidéo ne sera autorisé pendant les séances.

- 8) L'énoncé des besoins est en cours d'élaboration et pourrait être modifié en fonction de l'évolution du besoin pouvant résulter notamment des renseignements fournis par l'industrie. Un énoncé des besoins provisoire sera fourni à tous les participants inscrits avant les séances individuelles.

Voici les détails relatifs aux séances individuelles :

Date : Du 01 au 05 juin 2015

Heure : Des plages horaires de deux à trois heures, lesquelles seront organisées de 9 h à 12 h, et de 13 h à 15 h tous les jours, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Emplacement : Place du Portage, Phase IV ou téléconférence

Sécurité : les présentations ne comporteront aucun renseignement confidentiel.

Entrée : Préinscription obligatoire.

Personne-ressource : Rick Long
Courriel : rick.long@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Tél. : 819-956-0109

Documents joints

Annexe A : Entente d'engagement de l'industrie
Annexe B : Sujets de discussion proposés

ANNEXE A

Entente d'engagement de l'industrie

L'un des principes fondamentaux du processus de consultation auprès de l'industrie est qu'il est réalisé avec le plus haut degré d'impartialité et d'équité entre toutes les parties. Nulle personne ou organisation ne doit recevoir ni sembler avoir reçu un quelconque avantage inhabituel ou injuste par rapport aux autres.

La présente entente d'engagement entrera en vigueur à la signature du présent document, et prendra fin lors de la diffusion de la demande de propositions (DP) sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG).

Dans le cadre du processus de consultation de l'industrie, la GRC fournira des renseignements à tous les participants qui ont accepté et signé la présente entente d'engagement.

Le processus de consultation de l'industrie consistera de séances individuelles et de tout processus jugé nécessaire par l'autorité contractante. Le processus consultatif commencera lors de la publication de la lettre d'intérêt (LI) et se terminera à la diffusion de la DP définitive.

Les séances individuelles seront organisées avec les fournisseurs afin d'optimiser les avantages du processus consultatif. La GRC s'efforcera d'obtenir les commentaires des participants sur les diverses questions abordées. Toutes les solutions, idées ou questions abordées au cours des rencontres individuelles feront d'abord l'objet d'un examen plus poussé par la GRC. Le compte rendu des discussions de chacune des séances individuelles sera distribué à tous les participants de la séance individuelle donnée.

Si l'autorité contractante croit que davantage de rétroactions sont requises de la part des participants, l'organisation de séances de suivi sera envisagée.

À la suite des séances individuelles, et au besoin, des séances de suivi, une DP provisoire sera diffusée aux représentants de l'industrie à des fins de commentaires.

Modalités :

Les modalités qui suivent s'appliquent au processus de consultation. Afin de favoriser le dialogue, les participants conviennent de ce qui suit :

- 1) Les participants sont censés discuter des différents points de vue concernant le projet d'hélicoptère pour la GRC et fournir des solutions positives aux problèmes soulevés. Tous les participants doivent avoir l'occasion de faire part de leurs idées et suggestions.
- 2) Toutes les questions des médias doivent être transmises au Bureau des relations avec les médias de TPSGC, au numéro suivant : 819-956-2307.
- 3) Les participants doivent présenter leurs demandes ou leurs commentaires uniquement à l'autorité contractante.

- 4) Les représentants des médias ne peuvent pas participer au processus consultatif.
- 5) La GRC n'a pas l'obligation de publier une DP ni de négocier un quelconque contrat d'acquisition d'un nouvel hélicoptère à la suite du présent processus consultatif.
- 6) Si la GRC publie une DP, les modalités en sont définies à l'entière discrétion du Canada.
- 7) La GRC ne rembourse pas les frais engagés par les membres de l'industrie pour participer à ce processus de consultation.
- 8) La non-participation n'empêchera pas un soumissionnaire de présenter une proposition en réponse à un DP éventuelle.
- 9) Si les participants refusent de convenir aux dispositions de l'entente d'engagement et de la signer, ils seront exclus des séances individuelles et ne recevront aucun renseignement sur le processus de consultation de l'industrie.
- 10) Les coordonnées (nom, numéro de téléphone et adresse électronique) du représentant de l'entreprise doivent être fournies avec l'entente signée.

Acceptation de l'entente d'engagement de l'industrie

La participation aux séances individuelles sera conditionnelle à l'acceptation formelle de la présente entente d'engagement de l'industrie. Un représentant dûment autorisé de l'entreprise doit signer la présente entente d'engagement à cet effet.

Nom de l'entreprise : _____

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : _____

Personne-ressource

Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Annexe B : Sujets de discussion proposés

Le présent document vise à présenter des sujets de discussion possibles pour promouvoir un dialogue ouvert tout en travaillant en collaboration avec les représentants de l'industrie pour déterminer la manière dont ils proposent de répondre aux besoins de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) relativement à l'hélicoptère de manœuvre. Cet ensemble de sujets n'est aucunement exhaustif et la GRC encourage les participants à mentionner toutes les autres questions importantes qu'ils jugent pertinentes.

L'étude de ce document et les réponses aux questions qui y sont posées joueront un rôle important dans le processus consultatif en permettant la tenue d'une discussion ouverte.

Nous encourageons les initiatives qui visent la portée du projet d'hélicoptère de la GR, et les discussions les concernant seront permises pendant les séances individuelles.

Directives :

1) Le présent modèle de document vise à aider les représentants de l'industrie à se préparer à la séance individuelle concernant le projet d'hélicoptère de la GRC, ainsi qu'à rédiger leurs documents de travail. On se s'attend pas à obtenir une réponse pour chaque question ni à ce que les questions ou les sujets de discussion mentionnés soient les seuls abordés.

Utilisez le format écrit de votre choix, mais conservez la numérotation des sections pour faciliter l'analyse de toutes les réponses par la GRC.

Le nombre de pages de votre réponse n'est pas limité. Toutefois, la longueur de votre document ne devrait pas dépasser 30 pages en format lettre, imprimées recto seulement.

Les réponses écrites doivent être fournies électroniquement en format MS Word ou PDF.

Section 1 : Sommaire exécutif

- 1-1 Veuillez indiquer si vous êtes un fabricant d'équipement d'origine ou un fournisseur/distributeur potentiel ou du centre de finition qualifié.
- 1-2 Préciser votre intérêt à l'égard du projet d'hélicoptère de la GRC.
- 1-3 Parmi les produits que vous fournissez actuellement ou avez récemment fournis, lesquels sont semblables aux besoins relatifs à l'hélicoptère de la GRC?
- 1-4 Veuillez présenter vos principales conclusions et recommandations. Deux pages au maximum - veuillez utiliser les autres sections pour fournir plus de détails.

Section 2 : Offre de capacité

- 2-1 Veuillez fournir des recommandations sur la façon dont la GRC devrait traiter la configuration du train d'atterrissage pour les terrains accidentés, la neige et les ponts d'envol?

- 2-2 En tenant compte de certains facteurs tels que la politique environnementale du Canada, la consommation de carburant, la sécurité, les coûts et la disponibilité des pièces, quelle serait une méthode d'évaluation raisonnable?
- 2-3 Veuillez fournir des recommandations sur les méthodes qui pourraient être utilisées pour répondre au besoin en matière de référence vertical pour les missions d'élingage?
- 2-4 Veuillez fournir des recommandations sur les méthodes qui pourraient être utilisées pour traiter toute question relative à la formation à court et à long terme.
- 2-5 Selon vous, de quelles capacités et de quelles exigences techniques la GRC a-t-elle besoin pour satisfaire les exigences ciblées?
- 2-6 Comment proposez-vous que la GRC évalue les exigences techniques relatives aux aéronefs?
- 2-7 Quels éléments considérez-vous comme obligatoires dans l'Énoncé des travaux (EDT) et quels éléments devraient être obligatoires aux fins de l'évaluation?

Section 3 : Mesure de rendement

- 3-1 Décrivez les critères de mesure du rendement que vous feriez figurer dans votre stratégie proposée pour s'assurer que l'hélicoptère de la GRC sera disponible lorsque requis. Par exemple, les critères tels que la disponibilité des aéronefs, les heures de vol de l'aéronef, l'activité aérienne annuelle, le respect des horaires de l'aéronef, et autres qui pourraient être considérés.
- 3-2 Quelles mesures pourrait prendre la GRC dans le cas où les produits demandés ne pourraient être livrés?

Section 4 : Procédure de transition

- 4-1 Quels enjeux considérez-vous comme essentiels pour assurer la continuité pendant la période de transition?

Section 5 : Solutions de prestation de services

- 5-1 Selon vous, en quoi votre solution permettrait-elle d'offrir une meilleure norme de rendement de service?
- 5-2 Les contraintes devraient-elles être plus souples ou atténuées pour que vous soyez en mesure de respecter le calendrier de livraison proposé? Est-ce que certains facteurs externes ont une incidence sur votre capacité à faire respecter le calendrier de livraison?
- 5-3 Quel serait un calendrier de livraison raisonnable?

Section 6 : Modalités contractuelles

- 6-1 Aux fins d'évaluation, la GRC étudie l'option de la soumission conforme la moins disante. Selon cette approche, les soumissionnaires devraient, à l'étape de la demande de propositions,

proposer des prix fermes pour plusieurs types d'hélicoptères et également des lots de mission. L'approche proposée formerait la base de l'évaluation des prix et serait ensuite intégrée au marché subséquent adjugé à un soumissionnaire retenu.

- 6-2 Nous vous invitons à vous prononcer sur cette démarche.
- 6-3 De plus, veuillez fournir toute suggestion qui permettrait la mise en place d'une stratégie de prix efficace.
- 6-4 Veuillez formuler vos recommandations relatives aux options pour des hélicoptères supplémentaires après d'attribution du contrat.

Section 7 : Risques et avantages

- 7-1 Identifiez les avantages et les risques potentiels pour le gouvernement du Canada. Incluez les stratégies d'amoindrissement que vous jugeriez nécessaires pour que la solution que vous proposez soit viable.

Section 8 : Autres commentaires

- 8-1 Veuillez indiquer tout autre sujet de préoccupation pouvant intéresser ou concerner la GRC, et qui pourrait l'aider à déterminer les éléments à améliorer.
- 8-2 Y a-t-il d'autres enjeux que vous considérez comme pertinents?